



Le 28 mai 2025

L'honorable Francis Scarpaleggia
Président de la Chambre des communes
237S, édifice de l'Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Envoyé par courriel Speaker.President@parl.gc.ca

Monsieur le Président/Uqaqtittiji,

Je vous écris pour vous donner avis du fait que conformément à l'article 52(2) du *Règlement*, je demanderai plus tard aujourd'hui l'autorisation de proposer un débat d'urgence sur le manquement chronique et délibéré du gouvernement canadien à se conformer à l'ordonnance du Tribunal canadien des droits de la personne concernant le principe de Jordan. Un [arriéré de plus de 140 000 demandes](#), combiné à de nouvelles restrictions sur le financement au titre du principe de Jordan et de l'Initiative Les enfants inuits d'abord (IEIA), mises en place pendant la prorogation de la 44^e législature, a entraîné des répercussions néfastes sur le bien-être des enfants autochtones au Canada. Parmi les répercussions, mentionnons la crise émergente de la sécurité alimentaire au Nunavut, causée en grande partie par l'annulation en avril dernier du programme de bons alimentaires pour les hameaux, financé par l'IEIA. Le programme permettait de nourrir plus de 15 000 enfants inuits, [qui risquent maintenant la famine](#).

Il est urgent d'organiser un débat d'urgence afin de permettre aux parlementaires de se pencher sur cette crise nationale qui touche les enfants autochtones. Les parlementaires représentent de nombreux électeurs inuits, métis et des Premières Nations qui craignent pour la santé et le bien-être de leurs enfants, car ceux-ci sont privés de mesures de soutien importantes qui peuvent sauver des vies. [En 2021](#), on comptait 459 215 enfants autochtones âgés de 14 ans et moins, soit un quart (25,4 %) de la population autochtone totale du Canada. En comparaison, 16 % de la population non autochtone était âgée de 14 ans et moins. La question du financement au titre du principe de Jordan concerne la population canadienne de l'ensemble des provinces et des territoires.

Dans la province du Manitoba, 12 000 enfants sont actuellement pris en charge, dont 90 % sont autochtones. Les changements apportés aux critères pour accéder au financement au titre du principe de Jordan ont entraîné la perte de mesures de soutien essentielles pour les enfants qui bénéficient actuellement du programme. Les [enfants autochtones sont privés](#) de soutien éducatif

et de ressources, notamment de programmes d'orthophonie et de programmes visant la sécurité alimentaire. Les [enfants souffrant de problèmes de santé](#) se voient refuser le financement nécessaire pour remédier à leurs conditions de vie malsaines, ce qui aggrave leurs symptômes.

À la fin avril, [l'Assemblée des chefs du Manitoba et les Premières Nations ont appelé le gouvernement à respecter ses obligations en matière de droits de la personne](#) en vertu du principe de Jordan plutôt que d'imposer des restrictions sur les services essentiels dont les enfants ont besoin, alors que les gouvernements tardent à agir et font des compressions dans les services.

Au Nunavut, plus de 15 000 enfants inuits souffrent de la faim chaque jour depuis que le gouvernement fédéral [a annulé le programme de bons alimentaires](#) pendant la campagne électorale fédérale. Au Manitoba, le programme nourrissait 407 enfants inuits, subvenant aux besoins de 197 familles. Le Nunavik, au Québec, compte 12 590 Inuits. Terre-Neuve-et-Labrador compte 2 095 Inuits. Dans le Nord, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest comptent 3 145 Inuits. À l'extérieur de ces quatre régions, 21 825 Inuits vivent ailleurs au Canada.

Le taux national de pauvreté infantile est de 18,1 %. Un [rapport publié en novembre 2024 par Campagne 2000](#) a révélé que parmi l'ensemble des provinces et des territoires du Canada, le Nunavut affiche le taux de pauvreté infantile le plus élevé (42 %) et le taux d'insécurité alimentaire le plus élevé. Même si la population du Nunavut est peu nombreuse, l'insécurité alimentaire dans les territoires préoccupe tous les Canadiens, compte tenu de l'ampleur et de la gravité du problème.

L'Université de la Saskatchewan [a publié un rapport](#) ce mois-ci qui se penche sur l'incidence du programme de bons alimentaires à Pangnirtung, l'une des 25 communautés du Nunavut. Avant la mise en place du programme de bons alimentaires, 98,4 % des habitants du hameau déclaraient ne pas avoir été en mesure « de nourrir suffisamment leurs enfants à un moment donné au cours de la dernière année en raison d'un revenu insuffisant ». L'étude révèle que cette statistique s'est inversée après le lancement du programme de bons alimentaires, 98 % des habitants étant désormais en mesure de nourrir leurs enfants et 83 % déclarant que leurs enfants mangeaient plus sainement.

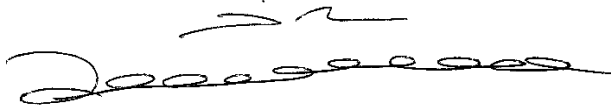
Les changements majeurs apportés au financement au titre du principe de Jordan et de l'IEIA ont été mis en œuvre pendant la prorogation et la dissolution de la 44^e législature et pendant la campagne électorale fédérale. Je porte cette question nationale cruciale à votre attention à la toute première occasion, à la première séance de la Chambre des communes de la nouvelle législature.

Je vous demande respectueusement de donner aux députés l'occasion de débattre de la nécessité pour le gouvernement fédéral de prendre des mesures urgentes afin de donner suite à l'ordonnance du Tribunal concernant le principe de Jordan. Le bien-être des enfants autochtones

est menacé, et comme la situation n'a pas été réglée au cours des derniers mois, il s'agit d'une situation critique qui doit être examinée de toute urgence par le Parlement.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande.

Qujannamiik.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of connected loops and a long horizontal stroke at the end.

Lori Idlout
Députée du Nunavut

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'L' and 'G' followed by a series of loops.

Leah Gazan
Députée du Winnipeg Centre